



COMMUNE DE CORBEHEM

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la ville.

- Le compte administratif est établi en fin d'exercice par la commune.
- Il est le bilan financier de la commune qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.
- Il rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections.
- Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de retracer l'exécution du budget et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

- Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

Cette note apporte des informations complémentaires aux élus ainsi qu'aux administrés.

Le compte administratif 2020 de la commune a été voté le 18 mars 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures de la mairie.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité et permettent d'assurer le quotidien :

- les dépenses courantes : achat de petits matériels et fournitures, fluides et énergies, affranchissements, frais de téléphonie, assurances, maintenance de matériel et entretien des locaux,
- les charges de personnel
- les indemnités des élus,
- les subventions versées aux associations,

Ces dépenses ne sont possibles que grâce aux recettes qui proviennent :

- de la fiscalité locale
- des allocations compensatrices versées par la communauté de communes OSARTIS MARQUION
- des dotations servies par l'Etat
- des produits des services municipaux : cantine scolaire, loyers

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011 - Dépenses courantes	608 025.57	013 - Atténuations de charges	60 365.98
012 - Dépenses de personnel	1 181 645.38	70 - Produits des services	84 498.46
65 - Autres dépenses de gestion courante	273 267.29	73 - Impôts et taxes	1 760 414.73
66 - Dépenses financières (intérêt emprunt)	0 (aucun emprunt)	74 - Dotations et participations	217 506.94
67 - Charges exceptionnelles	960.00	75 - Autres recettes de gestion courante	75 777.86
014 - Atténuation de produits	2 468.00	77 - Produits Exceptionnels	16 364.18
Total dépenses réelles de fonctionnement	2 066 366.24	Total dépenses réelles de fonctionnement	2 214 928.45
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	72 589.71	042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	23 141.08
Total général	2 138 955.95	Total général	2 238 069.53

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 2 138 955.95 €.

Quelques explications :

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des services : eau, électricité (60 671.73 €), téléphonie, chauffage (30 112.34 €), carburants, fournitures diverses, fournitures scolaires, livraison des repas de cantine (40 773.15 €) entretien des bâtiments et du matériel, assurances et impôts fonciers....

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel afférentes à la rémunération notamment de 28 agents titulaires qui sont nécessaires au fonctionnement des services publics communaux et qui représentent 57.18% des dépenses réelles de fonctionnement.

Chapitre 65 : Ce chapitre retrace principalement le versement des indemnités et cotisations des élus et le versement des subventions aux associations (182 310 € y compris le montant versé à l'A.M.I dans le cadre de la délégation de service public pour l'animation jeunesse).

Chapitre 67 : ce chapitre concerne des annulations de recettes dont notamment le remboursement des locations de salle avec la pandémie et la décision du Conseil Municipal d'exonérer lors du confinement les loyers des commerces installés dans des immeubles commerciaux appartenant à la commune (boulangerie, fleuriste, épicerie, maison d'assistantes maternelles)

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 2 238 069.53 €.

Quelques explications :

Chapitre 013 : Il comprend les remboursements de rémunérations via notre assurance suite aux arrêts de travail du personnel.

Chapitre 70 : Les ressources du chapitre proviennent des paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire (54 827.10 €), les concessions du cimetière (1 595 €).....

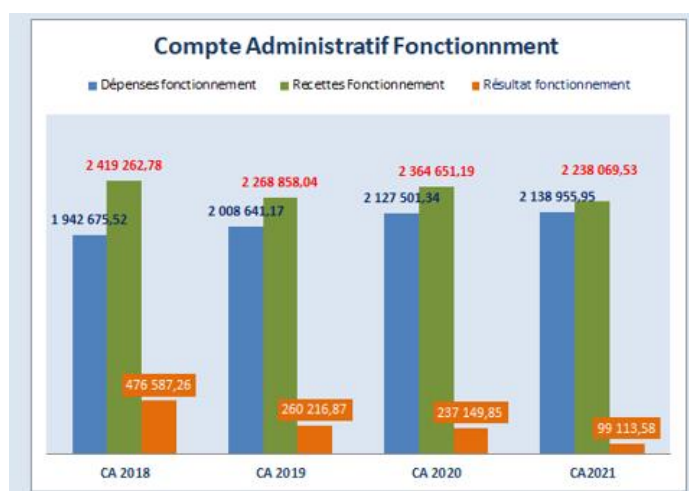
Chapitre 73 : Essentiellement alimenté par les impôts locaux (439 866 €) et par l'attribution de compensation servie par la communauté de communes OSARTIS MARQUION (1 034 214.44 €), ce chapitre garantit 78.66 % des recettes de fonctionnement.

Chapitre 74 : Il concerne pour l'essentiel, la participation de la Poste à l'agence postale communale (12 552 €), la dotation de solidarité rurale (24 336 €), les versements de la C.A.F au titre du contrat Enfance Jeunesse (48 091.42 €), la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (92 453 €). A titre d'information, la commune ne perçoit plus de Dotation Globale de Fonctionnement depuis plusieurs années.

Chapitre 75 : Il concerne principalement l'encaissement des loyers (garages rue du Chemin Brûlé, 3 logements à usage d'habitation, 4 locaux à usages commerciaux).

Chapitre 77 : Il concerne l'encaissement d'indemnités servies par les assurances dans le cadre de règlement de sinistres.

Résultat de la section de fonctionnement : L'excédent dégagé par la section de fonctionnement s'élève pour l'année 2020 à 99 113.58 €.



II. La section d'investissement

a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement constituée de postes récurrents liés au quotidien de la collectivité, la section d'investissement est constituée des projets communaux à court, moyen ou long terme. Certaines opérations seront ainsi réalisées sur plusieurs exercices budgétaires en raison d'une part de leur montant ou d'autre part de leur complexité à être mises en œuvre. Les projets d'investissement non achevés sur l'exercice budgétaire deviennent des restes à réaliser repris tant en dépenses qu'en recettes à l'exercice suivant.

La section d'investissement retrace les opérations patrimoniales :

- En dépenses : les différents programmes d'investissement : nouveaux projets et aménagement du patrimoine existant, acquisition de matériel.
- En recettes : subventions d'investissement reçues des différents financeurs : Etat, Région, Département et autres, fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), excédent de fonctionnement capitalisé, emprunts nouveaux éventuels, autofinancement de la section de fonctionnement.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
20 - Immobilisations incorporelles	17 210.83	13 – subvention d'investissement	3 711.00
21 – Immobilisations corporelles	522 114.91	21 – Immobilisations corporelles	105 311.55
23 – Immobilisations en Cours	637 836.94	Total recettes d'équipement	109 022.55
Total dépenses d'équipement	1 177 162.68	10 – Dotations divers et réserves	150 239.05
16 – Emprunts et dettes assimilées	3 008.24	1068 – excédent de fonctionnement capitalisé	180 427.36
Total dépenses financières	3 008.24	165 – Dépôts et cautionnements	1 341.14
Total des opérations pour compte de Tiers	105 311.55	Total des recettes financières	332 007.55
Total des dépenses réelles d'investissement	1 285 482.47	Total des opérations pour compte de Tiers	105 311.55
040 -Opération de transfert entre sections	23 141.08	Total des recettes réelles d'investissement	546 341.65
Total dépenses	1 308 623.55	040 -Opération de transfert entre sections	72 589.71
		Total recettes	618 931.36

Les principales dépenses d'équipement réalisées en 2021 :

- travaux d'aménagement de voirie et de trottoirs (rue de la Gare, rue de Saily, rue de la Mairie et aménagement d'un parking rue de Gouy) : 372 100.39 €
- Travaux de réfection de la toiture de l'école Marie Curie : 114 975.96 €
- Travaux et installation du distributeur de billets : 61 698.00 €
- Travaux et installation d'une toilette extérieure à la MEJ : 41 674.81 €
- Rénovation d'une partie de la vidéo protection : 40 503.60 €

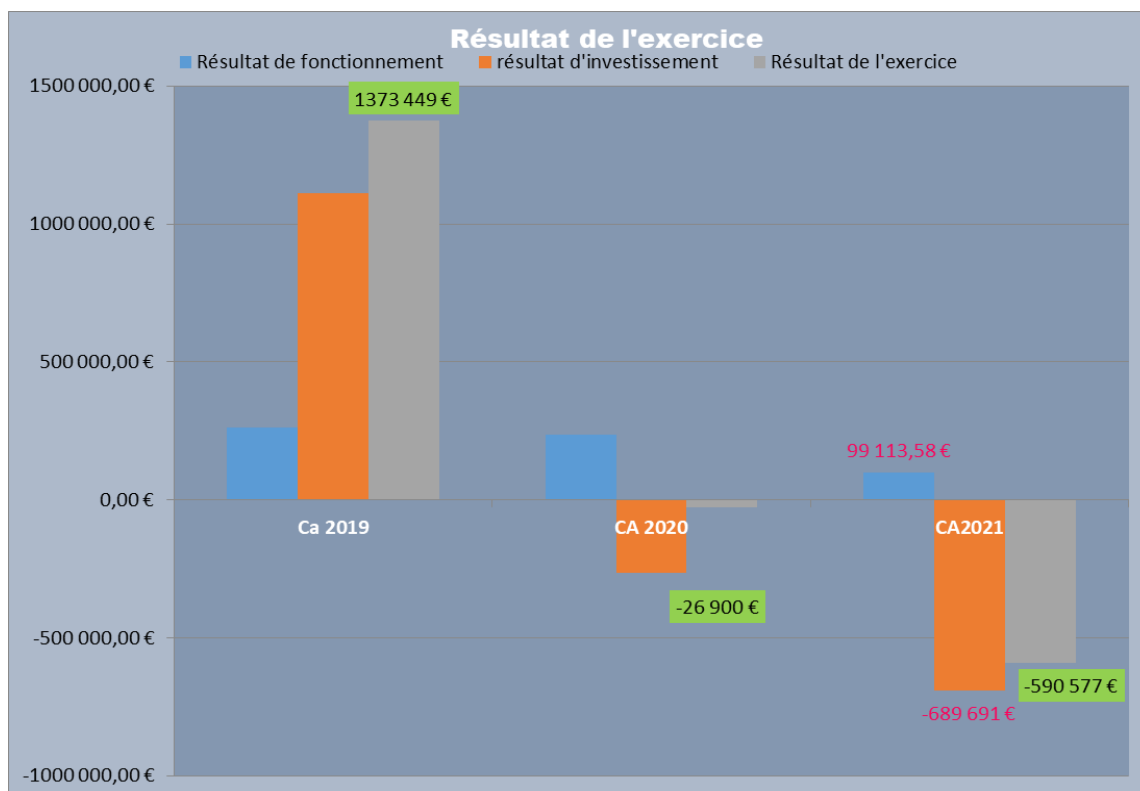
Enfin, la commune, par des contrats signés ou devis signés en 2021, est engagée juridiquement, sur des dépenses d'investissement à venir pour un montant de 466 000 € (dont principalement les travaux d'accessibilité au complexe sportif et d'agrandissement du parking).

Ces restes à réaliser sont intégrés dans le calcul du résultat du compte administratif, et contribuent donc à déterminer le besoin de financement de la section d'investissement.

L'état des restes à réaliser est établi par l'ordonnateur en vue d'être annexé au compte administratif N-1 pour justifier le solde d'exécution de la section d'investissement à reporter au budget primitif de l'année N. Les restes à réaliser constatés au compte administratif N-1 doivent être repris à l'identique dans le budget primitif N.

Les principales recettes d'équipement ont été en 2021 le Fonds de Compensation de la TVA les subventions d'investissement versées par la Fédération d'électricité du Pas-de-Calais dans le cadre des travaux qui avaient été réalisés rue Bocquet.

Résultat de la section d'investissement : le déficit de la section d'investissement s'élève pour l'année 2021 à 689 692.19 €.



III. Les résultats

Résultat à la Clôture 2020 :

- Excédent d'Investissement : 190 672.64 €
- Excédent de Fonctionnement : 1 763 770.43 € mais affectation de 180 427.36 € au compte 1068 en 2021 pour combler le déficit d'investissement de 2020

Résultat de l'Exercice 2021 :

- déficit d'Investissement : 689 692.19 €
- Excédent de Fonctionnement : 99 113.58 €

Résultat à la Clôture 2021 :

- Déficit d'Investissement : 499 019.55 € (190 672.64 – 689 692.19)
- Excédent de Fonctionnement : 1 682 456.65 € (1 763 770.43 - 180 427.36 + 99 113.58)

Restes à réaliser 2021 en Investissement :

Dépenses : 466 000.00 €
Soit un déficit de 466 000.00 €

Résultat à la clôture 2021 avec les restes à réaliser :

- Déficit d'investissement : (499 019.55 + 466 000) : 965 019.55 €
- Excédent de fonctionnement : 1 682 456.65 €

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses/Déficits	Recettes/Excédents	Dépenses/Déficits	Recettes/Excédents
Résultats reportés au BP 2021		1 583 343,07 €		190 672,64 €
Opération de l'exercice CA 2021	2 138 955,95 €	2 238 069,53 €	1 308 623,55 €	618 931,36 €
Totaux	2 138 955,95 €	3 821 412,60 €	1 308 623,55 €	809 604,00 €
Résultats de clôture		1 682 456,65 €	499 019,55 €	
RAR			466 000,00 €	
Résultats exécution		1 682 456,65 €	965 019,55 €	